

**Brochure de préparation
de l'exercice PPMS
à l'attention
des Principaux des Collèges**



EXERCICE DÉPARTEMENTAL PPMS 2016



Aiguat
de 1940 à nos jours

**Journée de mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté
dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la prévention
des risques liés aux épisodes pluvio-orageux récurrents
de l'arc méditerranéen**

Les modalités de l'exercice Aiguat 2016

- **Jour** : lundi 3 octobre ou jeudi 13 octobre (selon les départements)
- **Thème** : épisode pluvio-orageux très violent avec inondations par précipitations diluviennes.
- **Type d'exercice** : exercice de terrain pour les collèges du département.
- **Conditions météo** : fictives – orages peu mobiles avec localement rafales de vent dépassant 100 km/h et trombes d'eau > 80mm
- **Plage horaire** : le matin entre 09h et 12h, activation du PPMS en mode mise à l'abri simple (pas de confinement des zones de mise à l'abri) sur une durée de 1 heure à 1 heure 30 (une tranche horaire plus réduite pourra être décidée au niveau départemental).
- **Évaluation** :
 - **interne à l'établissement** : fiche d'observation de l'exercice
 - **départementale** : questionnaire–bilan de l'opération.

Les objectifs

- **Objectif général** : tester la capacité de l'ensemble des collèges du département à faire face aux effets d'un évènement climatique extrême entraînant une inondation à cinétique rapide.
- **Objectifs intermédiaires communs à tous les collèges** :
 - tester la mise en œuvre du PPMS de chaque collège face à l'évènement pluvio-orageux violent, et lui apporter des adaptations éventuellement.
 - souligner la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'évènement majeur de sécurité civile.
 - sensibiliser les parents aux bons comportements (ne pas chercher immédiatement les enfants à l'école, ne pas téléphoner, écouter la radio...).
 - sensibiliser les élèves à la vigilance météorologique et aux comportements de sauvegarde face à une inondation à cinétique rapide.
- **Objectifs particuliers pour l'établissement, définis par le Principal** :
 - tester le déclenchement d'une mise à l'abri simple ;
 - tester la réactivité des personnes ressources ;
 - tester le fonctionnement des zones de mise à l'abri (appel des présents = **identification des « manquants »**, gestion de l'attente, information des occupants de la zone, remontée de la liste des élèves manquants à la cellule de crise interne de l'établissement, signalement des événements, malaises ou blessures...);
 - tester la capacité de la cellule de crise de l'établissement scolaire à réaliser un point de situation rapide (nombre d'élèves et d'adultes présents, dénombrement des personnes en difficulté en particulier détrences vitales, absence d'électricité/chauffage, dégâts bâtimentaires, problèmes de communications internes et extérieures...);
 - éventuellement tester la réactivité des personnels face à un évènement simulé (explosion d'une baie vitrée, inondation, malaises, petits blessés par éclat de verre, coupure d'électricité...);
 - autres...
- **Objectif(s) particulier(s) pour la DSDEN** : à fixer éventuellement par l'IA-DASEN
- **Objectif spécifique** : à fixer éventuellement par le Maire dans le cadre du PCS. **Le Maire pourra par exemple décider une évacuation secondaire de l'établissement avec regroupement sur le site prévu dans son PCS.**

L'évènement

- **Scénario** : le jour J un puissant système orageux multicellulaire et peu mobile affecte de nombreuses communes du département.
- **Synopsis** : Entre 9h et 12h, des orages très violents génèrent
 - une forte activité électrique (nombreux impacts de foudre),
 - des pluies diluviennes avec **des lames d'eau exceptionnelles** atteignant localement de 90 à 190 mm en 2 heures
 - un vent très soutenu avec **de violentes rafales** atteignant 100 à 120 km/h

De la vigilance météorologique à l'alerte

Attention à ne pas faire de confusion entre vigilance et alerte : l'alerte est une conséquence non systématique de la mise en vigilance. **LA MISE EN VIGILANCE** consiste, face à la **prévision d'un évènement** météorologique potentiellement dangereux, à demeurer en état de veille, à suivre régulièrement la situation et ses évolutions, afin de réagir au plus vite si le danger survient. **L'ALERTE** correspond à la **survenue effective** ou imminente **de l'aléa** (voire déjà en train de se produire) avec des effets d'une intensité susceptible de porter **atteinte à l'intégrité physique** et qui nécessite donc **la mise en œuvre immédiate de mesures de sauvegarde** (déclenchement du PPMS).

L'exercice

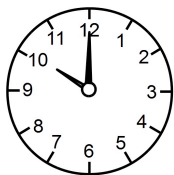


- **MISE EN VIGILANCE ORANGE** : à J-1 à 16h00, Météo-France diffuse un bulletin régional de vigilance indiquant que plusieurs départements - dont le vôtre - seront en **vigilance « ORANGE – PLUIES-INONDATION »** à partir du **lendemain 8 h 00** et avec fin de suivi à 14h.

La Préfecture informe par message les maires des communes du département, la DSDEN, tous les services de l'État et opérateurs divers concernés ainsi que le Conseil Départemental, d'une **mise en vigilance ORANGE « pluie-inondation »** (*diffusé avec mention Exercice Exercice Exercice*).

La DSDEN fait suivre cette mise en vigilance à l'ensemble des collèges du département. Le message (*diffusé avec mention Exercice Exercice Exercice*) demande de surveiller la messagerie durant la durée de la vigilance orange, recommande d'annuler toutes sorties scolaires pour la journée du lendemain et conseille de se tenir prêt à activer les PPMS.

- **ALERTE** : Vers 9h00 ou 10h00 (selon le département), **un point de situation au COD** de la Préfecture (où se trouve un représentant du DASEN) met en évidence l'intensité des effets et les dégâts importants déjà constatés sur l'ensemble du département ; compte-tenu de l'avis de Météo-France, **la DSDEN diffuse un message d'alerte demandant l'activation générale des PPMS en mode mise à l'abri simple dans la totalité des collèges.**



Remarque : La demande d'activer les PPMS pourra également venir du Poste de Commandement Communal pour les mairies jouant l'exercice.

- **MISE EN ŒUVRE DES PPMS** : les responsables d'établissement déclenchent leur PPMS en mode mise à l'abri simple : la cellule de crise de l'établissement s'active et aussitôt chaque personne ressource applique/fait appliquer les consignes, en particulier les responsables des zones de regroupement (« chefs de zone »).



Si le Chef d'établissement n'a pas reçu de message d'alerte de la DSDEN ou de la mairie, il décidera seul d'activer son PPMS, considérant que les effets qu'il constate localement nécessitent la mise en sûreté des élèves et personnels.

Pendant plus de 1 heure de nombreux incidents ou accidents simulés surviennent dans de nombreux collèges du département...

- **FIN D'EXERCICE** : vers 11h30 la DSDEN diffuse par messagerie la consigne de désactivation des PPMS.

NB : dans la réalité débiterait alors la phase de post-crise ou « post-événement » avec notamment l'évaluation des dégâts bâtimentaires en liaison avec la mairie et le Conseil Départemental.

- **DEBRIEFING** : un « débriefing à chaud » dans la journée même, avec l'ensemble des personnes ressources et des observateurs éventuels, est très fortement recommandé.

Conventions d'exercice

- **Information des populations par les médias**
Les différents médias (radio, télévision, internet) ne relaieront pas les appels à la vigilance ni les communiqués des autorités.
Ils pourront en revanche réaliser un reportage (après accord du principal et des services de communication de la préfecture et du rectorat), ou faire l'annonce de cet exercice départemental et en rendre compte ensuite.
- **Service de restauration**
Sauf cas particuliers (à définir par le chef d'établissement en liaison avec le Conseil départemental), les services de restauration scolaire ne joueront pas totalement ou pas du tout l'exercice afin d'assurer normalement le repas du midi. Les agents de ces services veilleront cependant à ne pas perturber le déroulement de l'exercice.

Il sera cependant nécessaire, dans l'éventualité d'un événement réel, de prévoir leur formation, soit par une participation partielle au présent exercice (phase de mise à l'abri seule), soit par l'organisation d'une formation et d'un exercice spécifique.

Les scénarios inondation

La journée PPMS rassemble dans un même exercice l'ensemble des collèges du département qui, soumis au même épisode pluvio-orageux, seront impactés différemment selon leur environnement.

Le scénario inondation (mode d'impact) est déterminé par le Chef d'établissement en fonction de sa localisation et si possible en concertation avec la mairie ou la préfecture, le CD, la DREAL...)

Voir tableau

Modes d'impact de l'inondation sur l'établissement	
-	inondation par débordement « éclair » du cours d'eau voisin due à une crue torrentielle
-	inondation par ruissellement pluvial urbain , le volume d'eau ruisselé en surface dépassant les capacités d'infiltration du sol et d'évacuation des réseaux des eaux pluviales (engorgement des égouts)
-	inondation par ruissellement pluvial rural avec formation éventuelle de coulées de boue (lave torrentielle), voire glissement de terrain
-	submersion marine rapide en zone côtière avec éventuellement reflux à l'intérieur des terres de l'eau du fleuve en crue en raison d'une surcote du niveau de la mer
-	inondation par des infiltrations d'eau dans l'établissement : établissement situé sur un point haut mais avec endommagement de la toiture ou du dispositif d'évacuation de l'eau pluviale (descentes de gouttières arrachées, obstruction des crapaudines...) ou mise en charge des réseaux d'assainissement avec débordement par les siphons et les appareils sanitaires...

Les niveaux d'exercice

Le niveau d'exercice est déterminé librement par le Chef d'établissement en fonction du niveau d'avancement dans les exercices PPMS du collège et des objectifs particuliers qu'il a fixés.

À partir du scénario de base (= niveau de simulation standard) de l'exercice, **des événements programmés complémentaires** peuvent être ajoutés (= niveau de simulation plus élevé) pour obtenir un niveau de jeu plus ou moins poussé permettant de nuancer le degré de difficulté souhaité et de **tester le niveau de résilience de l'établissement**.

Voir tableaux

Tableau A

Niveau de simulation standard	
Mesures préventives au niveau de vigilance orange	Laisser portes et fenêtres fermées.
	Prévoir le renforcement si nécessaire des vitres des grandes fenêtres et baies vitrées par des morceaux de ruban adhésif (zébrage).
	Rentrer dans les bâtiments les objets susceptibles d'être emportés et projetés par le vent (tables, chaises, panneaux, poubelles...).
	Diffuser l'information oralement auprès des enseignants et de l'ensemble des personnels ainsi que des élèves : « mise en vigilance orange météorologique avec activation possible du PPMS ».
	Arrêter toutes les activités extérieures et supprimer les déplacements (les récréations peuvent être maintenues tant que les effets de l'évènement ne sont pas en cours).

Activation du PPMS en mode mise à l'abri simple	Regagner dans le calme les zones de mise à l'abri prévues dans le PPMS (monter en étage dans les zones hors d'eau)
	Vérifier la fermeture correcte des portes donnant sur l'extérieur, fenêtres et volets.
	Si les rafales de vent sont violentes renforcer les vitres des grandes fenêtres et baies vitrées par des bandes de ruban adhésif (zébrage).
	Se tenir le plus possible à l'écart des fenêtres et baies vitrées afin de réduire l'exposition en cas de bris de vitre.
	Se mettre à l'écoute de la radio qui relaie les messages d'alerte et les consignes données par le préfet. (Cf. conventions d'exercice)
	Ne pas sortir des bâtiments. Ne pas tenter d'intervenir sur des objets menaçant de tomber ou d'être emportés.
	Prendre garde aux chutes d'arbres et objets lourds (pylône par exemple) pouvant endommager façades et toitures.
	Demander à tous d'éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux et faciliter ainsi l'organisation des secours.
	Demander aux responsables de zone de transmettre rapidement à la cellule de crise le nombre de manquants et présents (élèves et adultes) puis la liste des personnes manquantes .
	En cours d'exercice, échanges d'information entre la cellule de crise et les responsables de zones (signalement des événements : malaises ou blessures, explosion de baie vitrée, inondation, problèmes divers, etc.).
Dans les zones de mise à l'abri : gérer l'attente (activités occupationnelles) et informer les occupants sur l'évolution de la situation (élèves et adultes).	
Fin d'exercice	Levée de la mise à l'abri sur instruction des autorités quand tout danger est écarté (passage d'adultes pour vérifier la sécurité des cheminements de sortie).
Débriefing « à chaud »	A l'issue de l'exercice, avec les personnes ressources (cellule de crise et responsables de zones) et les éventuels observateurs.

Tableau B

Niveau de simulation plus élevé	
Événements injectés par un « animateur de terrain » ⁽¹⁾	Rupture de toute communication avec l'extérieur suite à coupure du réseau téléphonique filaire, saturation de la téléphonie mobile et coupure électrique affectant les ordinateurs de l'établissement
	Désir de fuite pour rentrer chez soi le plus vite possible...
	Crise d'angoisse générée par la peur, par l'attente, l'inconfort...
	Peur intense évoluant en panique ⁽¹⁾
	Crise de nerfs simulée ⁽¹⁾
	Malaise simulé (crise de spasmophilie, d'asthme, hypoglycémie...) ⁽¹⁾
	Perte de connaissance simulée ⁽¹⁾
	Explosion fictive d'une baie vitrée ou effondrement de verrière forçant l'évacuation de la pièce dans laquelle le vent s'engouffre.
	Inondation du rez-de-chaussée suite aux trombes d'eau par ruissellement, débordement des réseaux d'assainissement et saturation des sols ou submersion forçant l'évacuation de ce niveau (montée en étage)
	Inondation en étage suite à l'endommagement de la toiture ou du dispositif d'évacuation de l'eau pluviale (descentes de gouttières arrachées, obstruction des crapaudines...) avec chutes de dalles de faux-plafond imbibées d'eau... entraînant le transfert des occupants de la zone de mise à l'abri impactée vers une autre partie du bâtiment ou un autre étage.

suite :

Événements injectés par un « animateur de terrain »⁽¹⁾

Rupture d'alimentation électrique suite à une panne réseau ou à la foudre ou à une coupure par l'établissement suite à l'inondation du sous-sol ou une infiltration d'eau dans les étages...

Dégâts bâtimentaires simulés dus aux projectiles divers heurtant et endommageant façades et toitures (tuiles, branches d'arbre, cheminées, antennes ...) ou au vent provoquant une chute d'arbre, de pylône électrique, de câbles électriques, d'une grue de chantier, ou un arrachement d'auvent...).

Impacts de foudre avec foudroiement direct d'une partie du bâtiment ou éclatement d'un arbre dans la cour.

(1) Les « plastrons » (élèves jouant les blessés légers ou présentant un malaise) pourront être préparés (maquillage, briefing) par l'infirmière ou le médecin scolaire ou un moniteur de 1er secours de l'établissement.

La communication en gestion de crise



Les communications avec la cellule de crise de la DSDEN et/ou le cadre DSDEN participant au Centre Opérationnel Départemental seront définies par l'IA-DASEN ; les communications avec le Poste de Commandement Communal se feront conformément au Plan Communal de sauvegarde (sous réserve d'une rupture des réseaux prévue dans les événements injectés...)



Pendant toute la durée de l'exercice, tous les messages et échanges téléphoniques avec l'extérieur débiteront par « EXERCICE – EXERCICE - EXERCICE ».



Les communications en interne (entre le Chef de la cellule de crise du collège et les chefs de zone) seront effectuées soit par les téléphones internes (sauf si le mini-standard n'est pas secouru électriquement en cas de coupure réseau) ou par talkies walkies ou par messagers.

L'usage des téléphones portables dans le cadre de l'exercice est très fortement déconseillé afin de se rapprocher d'une situation réelle (fréquente saturation des réseaux de téléphonie publique).

Cellule d'animation de l'exercice

Une Cellule d'Animation restreinte (formateurs IFFO-RME, rectorat ou DSDEN, des représentants des parents, sapeurs-pompiers, mairie...) peut être mise en place dans un ou quelques collèges du département pour injecter à la cellule de crise de l'établissement des situations, événements et incidents fictifs destinés à tester sa réactivité (à voir avec le responsable départemental de l'équipe Aiguat).

Préparation des élèves : éducation aux risques majeurs

Actions éducatives autour de l'exercice PPMS AIGUAT 2016

➤ Voir documents annexes :

(à demander au référent RM Aiguat d'établissement)

Rappel des textes

- **Code de la sécurité intérieure**

- **Article R 741-1** : « **Chaque personne publique ou privée recensée dans le plan ORSEC** :
a) est en mesure d'assurer en permanence les missions qui lui sont dévolues dans ce cadre par le préfet de département, le préfet de zone ou par le préfet maritime ;
b) **prépare sa propre organisation de gestion de l'événement** et en fournit la description sommaire au représentant de l'Etat »
- **Guide méthodologique ORSEC** (Organisation de la réponse de sécurité civile) Tome G1 - dispositions générales :
« **Chaque acteur de la sécurité civile doit s'approprier les missions de protection générale des populations relevant de sa compétence et les retranscrire dans son organisation interne** au travers d'une planification déclinée. »
Les établissements d'enseignement font partie des **installations abritant des vulnérabilités** et devant donc disposer d'un **plan pour s'auto-organiser** en cas d'évènements majeurs les affectant (= le PPMS).

- **Code de l'Éducation**

- **Art. L 312-13-1** : « **Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques** et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. [...] »

- **Circulaire interministérielle PPMS n° 2015-205** du 25 novembre 2015 (B.O. n°44 du 26 novembre 2015)

- Prévoit **au minimum un exercice PPMS chaque année scolaire** (scénario risque naturel ou technologique).

(Remarque : L'instruction interministérielle INTK1615597J du 29 juillet 2016 découlant du haut niveau de la menace terroriste prévoit 3 exercices PPMS obligatoires durant l'année scolaire dont un prenant en compte la posture attentat/intrusion, le premier devant être organisé avant les congés de Toussaint).

Campagne de sensibilisation des établissements scolaires de l'arc méditerranéen

